

Communiqué des Conférences CDUL, CDUS, C3D, CDD FSEG,

Droit-Science Politique

3 avril 2013

Au sein des universités, les unités de formation et de recherche (UFR) jouent un rôle primordial dans la mise en œuvre des missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour l'immense majorité de nos concitoyens, la référence universitaire, c'est encore la faculté.

La réussite de nos universités est, à l'évidence, liée à la réussite de nos facultés (UFR). Il est inutile et dangereux soit d'opposer ces deux niveaux, soit de faire disparaître les facultés (UFR). La coopération naturelle des grands secteurs de formation et de recherche portés par les UFR ne passe pas par une globalisation qui ferait perdre à chacun son identité et conduirait à une illisibilité de l'action universitaire. Comme dans de très nombreux pays, il convient de coordonner ces deux niveaux de pouvoir au sein des établissements d'enseignement supérieur.

La réforme Pécresse n'a pas permis une réalisation efficace de cet objectif. Dans de trop nombreux sites, les tensions sont fortes entre les UFR et les organes de gouvernance des universités. Loin de corriger cette situation néfaste, le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche (enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale, le 20 mars 2013) menace l'action des UFR voire leur existence.

Partageant ce constat, les Présidents des Conférences proposent de garantir la pertinence du périmètre des UFR (1) et de renforcer les relations entre les directeurs d'UFR et le conseil d'administration (2)

1. Garantir la pertinence du périmètre des UFR

L'efficacité de l'action des UFR est liée à la pertinence de leur périmètre. L'article L. 713-3 du code de l'éducation doit être complétée pour s'assurer que le périmètre d'une UFR est en cohérence avec les grands secteurs de formation. Nous sommes très attachés à ce que soit garanti par la loi leur fonctionnement démocratique et collégial, au travers de leur conseil et de leur directeur élu par ce conseil.

2. Renforcer les relations entre les directeurs d'UFR et le conseil d'administration

L'université doit pratiquer efficacement le principe de subsidiarité. Deux voies permettent d'y contribuer : la présence des directeurs d'UFR au sein du Conseil d'administration et la mise en place d'un contrat d'objectifs et de moyens.

La réforme Pécresse n'a pas assuré aux directeurs d'UFR une présence au sein des conseils d'administration. L'invitation des directeurs d'UFR au CA et la mise en place d'instances ad hoc associant l'équipe de direction et les directeurs d'UFR ont bien montré, dans de nombreuses universités, la faiblesse du dispositif législatif.

Conscient de cette situation, le gouvernement propose la mise en place obligatoire d'un conseil des directeurs de composantes, qui, si les statuts de l'université le prévoient, peut participer à la préparation et à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et du conseil académique. Cette innovation est intéressante mais insuffisante. Outre qu'il faut rendre obligatoire cette compétence participative de ce nouveau conseil, il est indispensable que les directeurs d'UFR assistent au conseil d'administration. En supprimant l'obligation de représentation des grands secteurs de formation sur les listes des enseignants-chercheurs, le projet gouvernemental va favoriser les affrontements de listes disciplinaires et conduire à une absence de représentation de certains secteurs tant les collèges électoraux sont trop souvent déséquilibrés. Il est important de maintenir l'obligation de représentation des grands secteurs de formation. Mais cela ne suffira pas. Aussi, le code de l'éducation doit prévoir que les directeurs d'UFR soient associés au conseil d'administration.

Pratiqué par certaines universités, le «contrat d'objectifs et de moyens» est l'expression d'une subsidiarité indispensable à une réalisation efficace des missions des UFR. Cette formule mérite d'être généralisée, ce contrat devant notamment comporter un volet sur la Gestion des Ressources Humaines affectées à la composante ainsi qu'un budget propre, géré par le directeur de l'UFR en qualité d'ordonnateur secondaire.

Les présidents des conférences

Paul-Henri ANTONMATTEI (Droit et Science politique)

Jean Marc BROTO CDUS (Sciences)

Paul DELAMARCHE C3D (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives)

Françoise DUBOSQUET CDUL(Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales)

Christian LAGARDE CDD FSEG (Sciences Economiques et Gestion)